

Avenir de la langue française

N° 34 - juin 2008

Journal de l'association Avenir de la langue française,

Association loi 1901, créée en 1992, agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la Communication

SOMMAIRE

Éditorial	1
La vie de l'association	2
➤ La honte, le concours 2008 de l'Eurovision	2
Le français dans le monde du travail	8
➤ La société Nextiraone condamnée	8
➤ L'anglais obligatoire dans l'aviation	9
Francophonie et diversité culturelle	10
➤ Solidarité entre Francophones du monde	
Québec dans la ville, 2008	10
➤ Prix Citron et prix Coco	12
➤ Le français et l'arpitan	12
➤ Les langues régionales reconnues patrimoine national dans la Constitution française	13
➤ Présence croissante de l'anglais jusque dans notre action culturelle à l'étranger	14
➤ Métissage culturel	15
Agenda de la francophonie	17
Brèves	18
➤ Pétition en faveur de l'édition scientifique en français	18
➤ M. Gintautas Kaminskas, lituanien, répond sur un de nos sites à la question d'un internaute sur notre Président, qui ne parle guère l'anglais	18
➤ Réaction de Denis Griesmar à propos du « judéo-français »	18
➤ Protestation : réponse de la banque transatlantique	18
➤ Ils ont dit	19
Parutions signalées	19
Courrier des lecteurs	20

ÉDITORIAL

La chanson française en anglais ?

Quelle « vision » de la France et de l'Europe ?

Au concours « Eurovision » de la chanson européenne du 24 mai 2008 à Belgrade, la directrice des divertissements de la « chaîne » France 3 responsable de la représentation officielle de la France, a choisi une chanson en anglais de M. Sébastien Tellier, qui a pourtant des chansons en français à son répertoire.

Nos associations ont multiplié les démarches, d'abord auprès de Francotélévisions, en invoquant la charte des chaînes publiques, la branche qu'elles scient, le patriotisme, la simple décence, le bon sens... Démarches reprises par des parlementaires jusqu'au sommet de l'État. Le Secrétaire d'État à la Francophonie, alors au Québec, a courageusement relayé la consternation de nos cousins. D'autres responsables ont déploré... En vain.

M. de Carolis, accouru au bruit, Carabi, n'a pas empêché la branche de se rompre. Un peu de charpie des dames de l'hôpital : on ne pouvait plus changer la chanson, mais on y mettrait quelques mots en français... Et l'an prochain, ce ne serait plus France 3 qui traiterait de la représentation de la France.

Notre exigence : retirer la France de la compétition cette année, sous quelque prétexte si l'on avait peur d'assumer franchement la fierté, s'est heurtée à un silence plein de gêne.

Résultat : la France est 19^e ! « Guilleri tombit » et ne put « voir ses chiens Couri, Carabi ! » Claque pour les « responsables mais non coupables » ! Pensons à Churchill : nous avons eu et le déshonneur et la défaite ! Bravo !

Ici et là, on nous a susurré que cela ne valait pas d'y rompre nos lances : ce concours, abâtardi, était devenu anglo-américain et ne représentait plus l'Europe-diversité linguistique et culturelle. Alors pourquoi ne pas chanter dans la langue des maîtres ? Ne soyons pas ringards comme ces « petits » pays (Irlande, Portugal, en 2008) qui se produisent dans leurs langues, voire en français.

Voyez la partie pertinente de ce numéro. Vous serez édifiés, chers lecteurs. Vous déciderez de rejoindre nos rangs, notre combat, et, vigoureusement, notre future campagne si cette honte nous est encore infligée en 2009, malgré la lettre encourageante à cet égard reçue tout récemment de Madame Albanel (page 7)

Les dégâts sont considérables, dans les pays francophones, et ailleurs. La presse étrangère, y compris le sérieux *Times*, en rit encore. À l'aide de cet exemple, et de bien d'autres (tel celui de l'anglais imposé tôt dans l'enseignement et bientôt dans toutes les formations universitaires) présentés dans nos numéros précédents, elle va jusqu'à affirmer, non sans « Schadenfreude », que la France claironne sa capitulation dans la grande « bataille des langues en Europe » (livre d'Yvonne Bollmann) et dans le monde. Avez-vous voulu cela ?

Heureusement que la Palme d'or du Festival de Cannes a été attribuée au film français « Entre les murs » où l'on montre notamment un professeur de français enseignant dans une classe difficile l'imparfait du subjonctif !

Une autre bonne nouvelle, tout de même, dans ce déluge de catastrophes : après les salariés des grandes entreprises GEMS et AXA-ASSISTANCE sises en France, ceux d'une filiale d'ALCATEL viennent de gagner leur procès contre l'imposition d'un logiciel uniquement en anglais, sur la base de la loi Toubon de 1994, qu'ALF avait préparée dès 1992. Le travail de nos associations avec les syndicats, notamment dans le « collectif syndicats-associations-parlementaires pour le droit de travailler en français en France », porte des fruits. Diffusez cela. Ce mouvement doit s'amplifier et amener la décade.

Il y a là une voie pour rendre non pas tant « la France aux Français » que les Français à la France, et même, tenez : à une vraie Europe !

Haut les cœurs !

Le président, Albert Salon

Président de l'association : Albert Salon	Rédaction et siège de l'association : 34 bis, rue de Picpus - 75012 Paris - Téléphone : 01 43 40 16 51
Directeur de la publication : Jean-Jacques Méric	
Comité de rédaction : Lionel Cudennec, Guillen Deschamps, Charles de Dianous, Jean Hourcade, Françoise-Laura Lebeau, Denis Nardin, Albert Salon	www.avenirlanguefrancaise.org Adresse électronique : avenirlf@laposte.net
Abonnement inclus dans l'adhésion à l'association Adhésion de base à l'association, membre actif : 35 €	Imprimé par nos soins

LA VIE DE L'ASSOCIATION

**Chers lecteurs, le concours sera passé lorsque vous lirez ceci
mais écrivez votre indignation et vos exigences pour 2009**

LA HONTE

Le concours 2008 de l'Eurovision

La France représentée officiellement par une chanson en anglais

Voyez ci-après ce qu'ALF a fait pour vous :

Nos associations (AFRAV, ALF, DLF...), dès qu'elles ont appris la « décision » de Mme Mézerette, confortée par France 3 et Francetélévisions, ont écrit à cette dame, avec un article plein d'humour (« Tractatus » de Gaël Lirfeld) et à tous les responsables ainsi qu'aux autorités de tutelle et à des parlementaires qui ont aussitôt bien réagi (MM. Gonnot, Myard). Elles ont alors reçu la lettre de Francetélévisions en date du 15 avril reproduite en page 4.

Vous trouverez ci-après des extraits du « coup de sang » de notre lecteur, haut fonctionnaire. (Les lecteurs intéressés peuvent réclamer l'intégralité du texte au secrétariat d'ALF.)

TRACTATUS LOGICO-TELEVISIONUS

**À Marie-Claire Mezerette,
Directrice des jeux et divertissements de France 3**

Madame,

Pour justifier votre choix commercial d'un représentant de la France qui va chanter dans la langue du dollar, ou plutôt en américain des aéroports, vous vous justifiez ainsi :

Je comprends la logique selon laquelle un chanteur français devrait chanter en français, mais je trouve exagéré que l'on puisse se dire « choqué » face à notre choix. On ne cherche pas la polémique, mais nous ne reviendrons pas sur notre décision, c'est définitif. Nous allons à l'Eurovision avec Sébastien Tellier la tête haute, vraiment haute !

La logique ! Quelle belle science ! Un peu négligée aujourd'hui dans les classes terminales, où le sub-sub est moins connu que la différentialité postmoderne dans son adéquation au social historique. Mais tout de même ! Les professeurs de mathématiques parfois, songeurs et émerveillés, vers la fin de l'année, à l'arrivée des beaux jours quand on peut ouvrir les fenêtres de la classe, ou lorsqu'ils sont amoureux, peuvent s'extasier que si a égale b, il faut nécessairement que b égale a. Il arrive qu'un élève, soudain, dans ce monde de certitudes et de préjugés, de définitif et d'évidence, lève soudain les yeux, redécouvre ainsi la grandeur oubliée du « dis, pourquoi papa ? » qui avait pourtant enchanté son sourire enfantin, même s'il cassait un peu les pieds au papa qui regardait le monde à la télévision, à France 3. Il arrive parfois que l'étrangeté du monde lui apparaisse au tableau noir ou dans un livre, peut-être même que la parole du maître soit soudain une fenêtre vers l'intelligence.

Mais foin de nostalgie, de cette époque où, rentrant vers le goûter apéritif des devoirs à faire et des leçons à réviser, on se préparait à la question « Qu'est-ce que tu as appris aujourd'hui à l'école ? », un peu comme si l'école était une double vie, la vraie vie, dont les parents cherchaient à connaître les secrets enchanteurs.

Mais la logique a beaucoup évolué. Sganarelle déjà s'en tenait à l'idée que deux et deux sont quatre. Et « c'est logique » est parfois synonyme de « Fiche moi la paix, je t'ai dit non ; et c'est non ! », voire même une *captatio benevolentiae* pour période électorale : « Est-ce que vous trouvez logique que ? Moi non ! », etc.

Les statisticiens connaissent par cœur ce passage de la raison logique à la raison statistique, Quetelet, Mach, Musil et Jacques Bouveresse ont commenté cela magistralement. On passe d'un monde à l'autre. Du logique au normal. Il y a du vrai, mais ce n'est pas simple. Déjà l'audimat surveille le taux de suicide chez le sociologue. Et la police informe l'assureur... Les questions importantes se font jour. Les hommes laids sont-ils plus homosexuels que les femmes désespérées ? Et l'agneau que le loup ? Le chêne que le roseau ?

Mais l'innovation guette. Est-il logique pour un chanteur français de chanter en français ? L'affaire se corse, dirait Tino Rossi.

Est-il logique de chanter en français pour un chanteur français ? D'abord, soyons justes et citoyens. Est-il aussi logique de chanter en française pour une chanteuse française ?

Au premier abord, non ! Clairement non ! Quelle question ridicule, réchauffée, refermée sur une petite France de rien du tout !

Il faut n'avoir jamais entendu ces femmes qui furent nos mères et les amantes de nos pères, et les mères de nos frères chanter *It's a long way to Tipperary*, *it's a long way to you* » pour ne pas comprendre la beauté de Charles d'Orléans prisonnier disant « Encore est vive la Souris. » Bien sûr, chanter en anglais fut un hymne de liberté pour les auditeurs français, un rythme de bonheur pour nos grands-mères, un havre de paix pour les intellectuels.

Dans d'autres temps, qui n'a chanté *O sole mio* et cette belle Italienne au regard bizarre qui nous disait d'une Égypte qu'il faudrait bientôt quitter *Bambino*, *bambino*. Et comment oublier, là où Mabillon recensait les titres abbaciaux de Saint-Germain-des-Prés, ces jupes de liberté qui volaient derrière des trompettes nègres d'une Louisiane existentialiste qui disaient *Hello baby, Come and Dance*.

Chanter en français ? Changeons de pied, et d'histoire et de géographie. Commençons gentiment. Les grands-mères de nos correspondantes anglaises à Stratford-upon-Avon ou à Reading, où l'on tentait de nous dire qu'il y avait eu là William Shakespeare et Oscar Wilde et qui nous demandaient, puisque nous apprenions le piano au conservatoire municipal, de jouer les *Roses de Picardie* et qui chantaient toutes seules « Heures exquisées » en nous demandant si nous le préférions avec un nuage de lait.

Chanter en français ? Bonheur de la communauté française en Bosnie-Herzégovine lorsqu'au phono, soudain, Georgette Plana chantait *E Viva Espana*. Et les autres qui disaient, malgré la décolonisation, que décidément, y avait de beaux gars à Tataouine.....

.....Eh quoi ? C'est une louloute de France 3 qui va venir nous faire chier ? Au motif de promouvoir un concept porteur dont le retour sur investissement à moyen terme permet au nouveau P-DG, nommé sur proposition du parti majoritaire malgré son échec à Sup-de-Co Romorantin, de dire aux troupes « Faut se magner le cul, si on veut faire du pognon ! ».

Allons, positivons, puisque c'est comme ça qu'on cause. Preuve est faite. On reproche aux Français d'être cartésiens, comme l'Anglaise est rousse, et le yaourt, bulgare.

Tout n'est pas désespéré. Il y a encore France 3 ! La logique est sacrée, son mépris n'est pas choquant, son syndicalisme est sacré et la polémique est interdite.

Allez, une belle histoire pour finir. C'est à cloche-pied. Sur les pavés entre Caulaincourt et Ordener dans le 18^e. Il faut sauter d'un pavé à droite à un pavé à gauche, sans mettre l'autre pied à terre. C'est de chez mes parents à l'école. Si vous comptez juste, ça fait quatre sauts avant de reprendre son souffle. Mais, là-dessus, il faut chanter Na-tha-lie. Nathalie, c'est la fille du charcutier. Elle a des tresses. Tout le monde en rigole. Mais elle a des fossettes, et ça, tout le monde les regarde. Alors quand le nombre de quatre sauts correspond au nombre de Nathalie, c'est le bonheur. Si ça tombe juste quand je rentre en classe, elle m'aime. Sinon, c'est qu'elle en aime un autre. C'est pas facile de mettre trois syllabes sur un rythme à quatre temps. Mais c'est ça la chanson française .

Et c'est là, Madame, que votre chanteur à deux phrases laisse à désirer, votre raisonnement aussi. Et comme toujours, place à Monsieur de Molière : « Si le Roi m'avait donné Paris, sa bonne ville, et qu'il m'ait demandé de quitter ma mie, je lui dirais Bon roi Henri, reprenez votre Paris, j'aime mieux ma mie, ô gué, j'aime mieux ma mie.

Gaël Lirfeld

Sous la responsabilité de son auteur

LA RÉPONSE DE FRANCETÉLÉVISIONS



francetélévisions

3, esplanade René-de-France
75007 Paris cedex 15tél. +33 (0)1 95 23 67 36
fax +33 (0)1 95 23 60 15

Le secrétaire général

Paris, le 15 AVR. 2008

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu faire part à Patrick de Carolis, Président directeur général de France Télévisions, de votre mécontentement à propos de la sélection de Sébastien Tellier et de sa chanson « Divine » pour représenter la France lors du prochain concours de l'Eurovision.

Je tenais à vous assurer qu'il avait pris connaissance de votre courrier avec toute l'attention que celui-ci mérite.

Sébastien Tellier est un artiste de tout premier plan de la scène électronique, un genre musical dans lequel les Français ont acquis une réputation mondiale depuis plusieurs années. Au-delà de la langue d'expression, le choix de cet artiste répond à la volonté de faire découvrir la scène culturelle française dans sa diversité.

J'ai transmis votre lettre à Madame Marie-Claire Mezerette, Directrice des Jeux et Divertissements de France 3, et à ce titre responsable de la sélection des artistes français pour le concours de l'Eurovision, afin qu'elle en prenne toute la mesure.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Camille Pascal

Monsieur Albert Salon
Président
Avenir de la langue française
34 bis, rue de Picpus
75012 Paris

France Télévisions société anonyme au capital de 897 040 000 € 37 50794412 2005047 862017863 0008/APC 7411 TVA FR60432290347

LA PRESSE S'EN EST SAISIE

À titre d'exemple, lire l'article de Léna Lutaud dans *Le Figaro* du 17 avril

L'article est lisible sur le site du *Figaro* :

<http://www.lefigaro.fr/musique/2008/04/17/03006-20080417ARTFIG00394-eurovision-le-français-qui-fache.php>

**ALF A DE NOUVEAU ÉCRIT
À FRANCE TÉLÉVISIONS LE 18 AVRIL
Avec copie à de nombreux destinataires**



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication

Le Président

Paris, le 18 avril 2008

Nos réf. : AS/AO 78

Madame Marie-Claire Mezerette
France Télévisions
7, esplanade Henri de France

75907 Paris Cedex 15

Madame,

Au débat provoqué par les responsables qui ont accepté, voire demandé, que chante en anglais ce M. Sébastien Tellier qu'ils ont officiellement désigné pour représenter la France au concours de l'Eurovision, nos associations versent l'article ci-joint, adressé d'abord à Marie-Claire Mezerette, directrice des jeux, et à son directeur général de France 3.

Elles souhaitent donner à cet article la plus large diffusion.

L'indignation de nos associations et des parlementaires sensibles à ces abandons de notre langue vous est déjà parvenue, notamment par leurs démarches et par divers media.

Nous vous prions de faire en sorte que cette « Eurovision » ne soit pas une « anglovision ». Elle doit selon nous traduire l'essence même de l'Europe qui est diversité linguistique et culturelle.

Quels que soient les mérites et les compétences techniques de ce M. Sébastien Tellier, s'il ne veut pas chanter en français, nous demandons qu'il soit remplacé par tel autre chanteur plus représentatif à nos yeux de la culture française dans un concours de la diversité et non de l'uniformité culturelle.

Si un changement n'est plus possible à ce stade, nous demandons que l'artiste désigné soit déclaré forfait, pour quelque raison que ce soit. Il ne doit pas, dès cette année, y avoir de représentation de la France en anglais. La France se doit de maintenir son expression en français.

Aux tenanciers d'une entreprise qui nous rappelle la « Maison Tellier » de Maupassant, nous préférons, dans un domaine certes différent, un autre Sébastien - très populaire, lui - qui, lors d'une Coupe du Monde, sut demander à un journaliste étranger qui l'abordait en anglais de parler en français puisque nous étions en France.

Nous vous serons très reconnaissants des mesures de sursaut qu'il vous paraîtra possible de prendre.

Veuillez recevoir, Madame, l'expression de nos espoirs et de nos sentiments les meilleurs.

Albert Salon,
ancien Ambassadeur.

LA SUITE DU MOUVEMENT IMPORTANT DE PROTESTATION,

Nous avons reçu une nouvelle lettre,
annonçant qu'« une partie » ? de la chanson choisie serait par, grâce spéciale, chantée en français !

« Eurovision ou anglovision ? »

« La réponse cavalière, misérable, de France Télévision à l'intervention de notre association-sœur AFRAVFR : »

*Comme si nos lignes en français, jetées comme
de dégoûtement, par satisfaisant à l'obligation faite
à FR3 dans le cadre de promouvoir la langue française
pouvaient suffire. (NDLR)*

M. Jean-Pierre COLINARO
afrav@aliceadsl.fr

Paris, le 2 mai 2008

Cher Monsieur,

Fidèle téléspectateur de France Télévisions, vous nous avez fait part de votre mécontentement quant au choix de Sébastien Tellier de proposer une chanson en langue anglaise pour représenter la France lors du prochain concours de l'Eurovision.

Nous vous remercions d'avoir pris le temps d'écrire.

Sébastien Tellier est un artiste de tout premier plan de la scène électronique, un genre musical dans lequel les Français ont acquis une réputation mondiale depuis plusieurs années. Au-delà de la langue d'expression, le choix de cet artiste répond à notre volonté de faire découvrir la scène culturelle française dans sa diversité.

A l'occasion du concours de l'Eurovision, Sébastien Tellier a choisi d'interpréter une partie de sa chanson « Divine » en français, alors que celle-ci est initialement chantée uniquement en anglais. Ce mélange des langues nous paraît particulièrement adapté au caractère multiculturel du concours de l'Eurovision.

Nous restons à votre entière disposition et vous remercions de votre fidélité.

La Direction des relations avec les téléspectateurs

COMMENTAIRE DÉSABUSÉ LAISSÉ À UN IRLANDAIS :

Un Irlandais francophone et francophile déplore la démission de nos « élites » françaises qui passent à l'anglais ! Sa réaction sur le site de linguis-in-Europa

J'aurais crû que plus rien n'arriverait à me choquer dans la manie de la France de s'abaisser devant le monde anglophone, mais cette nouvelle me choque quand même ! Avec cette façon d'agir on comprend de mieux en mieux comment la France, premier pays d'Europe avec 22 millions d'habitants sous Louis XIV quand l'Angleterre ne comptait que 5 millions, a réussi en trois siècles à se mettre à plat ventre devant l'Angleterre et sa langue.

Chapeau ! Il faut le faire ! Et cela continue...

Cette dernière décision montre le même niveau d'intelligence que la décision des autorités françaises de renforcer la dominance internationale de l'anglais, et de continuer de ce fait à financer les transferts financiers de 17-18 milliards par année à l'économie britannique (Rapport Grin 2005), par leur refus d'honorer la promesse écrite de M. Chirac d'avril 2002 de reconnaître l'espéranto comme langue au baccalauréat. On se demande si les fonctionnaires concernés ne touchent pas des pots de vin du British Council. Mais s'ils le font sans être payés... Et maintenant ils parlent de faire de la France un pays bilingue ! Il ne manquerait plus que cela. Si tous les Français parlent anglais, pourquoi étudier le français ? Comme Irlandais qui a appris la langue élégante de la France, je me sens trahi, je me demande pourquoi j'ai fait cet effort.

Seán Ó Riain



Dernière minute

La lettre de Mme Albanel en date du 30 mai 2008

*Liberté Égalité Fraternité
République Française*

Ministère de la Culture et de la Communication

30 MAI 2008

Le Ministre

Monsieur Albert SALON
Ancien ambassadeur
Président de l'association
Avenir de la langue française
34 bis, rue de Picpus
75012 PARIS

N° de ref. : CCT36150760

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la chanson sélectionnée par la France au concours de l'Eurovision en déplorant que ce titre n'ait pas été interprété en français par le candidat retenu.

Le concours de l'Eurovision est un formidable vecteur pour mettre en avant des talents originaux de la chanson et de la langue françaises. Il serait davantage conforme à la vision que les Français ont de l'Europe que la sélection reflète la diversité de ses langues. Les téléspectateurs y sont eux aussi très attachés. Or, on constate qu'une certaine uniformisation est à l'œuvre, avec une généralisation de l'usage de l'anglais, même si la France résiste plutôt mieux grâce à une scène francophone très riche, mais aussi à tout un système de quotas de diffusion.

Le règlement passé par l'Union européenne de radio-télévision, qui organise le concours, est formel : la langue d'interprétation est libre. Aussi, j'ai saisi cet organisme afin que la langue de chaque candidat soit prépondérante dans sa chanson.

Par ailleurs, je n'ai pas manqué de faire part de mon sentiment aux dirigeants de France 3 - chaîne responsable de la sélection - en leur signalant que le critère de l'excellence artistique, certes indiscutable, ne doit pas conduire à perdre de vue le caractère linguistique de la présence d'un interprète français au concours de l'Eurovision.

Néanmoins, je tiens à souligner que Sébastien Tellier est un compositeur et interprète de grand talent, à l'univers singulier et représentatif de la nouvelle scène musicale française qui rayonne bien au-delà de nos frontières. Sébastien Tellier a d'ailleurs contribué à la bande originale d'un film de Sofia Coppola qui a connu un succès mondial, ce dont chacun peut être fier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.


Christine ALBANEL

2, rue de Valenciennes, 75015 Paris Cedex 11 France Téléphone : 01 47 43 80 00

LE FRANÇAIS DANS LE MONDE DU TRAVAIL

Primauté du français dans les entreprises françaises

LA SOCIÉTÉ NEXTIRAONE CONDAMNÉE

Communiqué de l'agence France Presse du 16 mai 2008

La société Nextiraone France (ex-Alcatel) a été condamnée par la justice à faire traduire en langue française un logiciel de gestion interne, qui n'était disponible qu'en anglais au détriment des salariés français, a-t-on appris vendredi de source syndicale.

La direction de Nextiraone France a jusqu'au 1^{er} octobre pour se plier à cette obligation, sous peine d'une astreinte de 5 000 euros par jour de retard, passé ce délai, précise le jugement du tribunal de grande instance de Paris, daté du 6 mai dernier, dont l'AFP a obtenu une copie.

Le comité central d'entreprise (CCE) et la CGT de Nextiraone avaient assigné en janvier la direction, après que celle-ci a mis en place, en 2007, un nouveau système informatique de gestion interne, baptisé Saphire, destiné aux seize implantations européennes du groupe.

Le CCE avait obtenu la garantie de la direction, en juillet 2007, qu'une version française serait disponible en octobre de la même année, mais elle s'était en fin de compte limitée à mettre en place un didacticiel (sorte de traducteur au mot par mot) en français, « outil plus incomplet et en partie en anglais », avec « un maniement particulièrement lourd et complexe », note le tribunal.

Dans son jugement, il rappelle que la loi Toubon du 4 août 1994 prévoit que « tout document comportant des obligations pour le salarié ou des dispositions dont la connaissance est nécessaire à celui-ci pour l'exécution de son travail doit être rédigé en français ».

Le tribunal souligne également qu'« une langue étrangère constitue pour un salarié, à défaut d'une maîtrise parfaite, un handicap important ne serait-ce que pour gérer les incidents, et comprendre les procédures hors-cadre ou les messages d'erreur ».

« Dans l'entreprise, il y a 300 anglophones, pour 2000 salariés en France, et seulement une centaine de francophones ont un niveau d'anglais performant », soulignant que l'entreprise comptait « beaucoup de gens d'une cinquantaine d'années ou plus, qui ne maîtrisent pas forcément bien cette langue », a expliqué à l'AFP Francis Battista (CGT).



L'anglais obligatoire dans l'aviation

Notre compatriote, commissaire à Bruxelles, nous explique, à nous qui n'y comprenons rien, pourquoi dans notre espace aérien des pilotes français doivent communiquer en anglais avec des contrôleurs aériens français pour poser les avions d'Air France sur les pistes de Satolas, Saint-Exupéry, Blagnac, Orly, Charles de Gaulle...



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉNERGIE ET DES TRANSPORTS
DIRECTION F - Transport aérien
Le Directeur

Bruxelles, le
TREN F/JPH/vp D(2008)405230

Madame,

Objet: Usage des langues dans l'aviation

Je vous remercie pour votre courriel de 7 janvier 2008 adressé au Vice-président Barrot qui m'a demandé de vous répondre en son nom.

L'usage des langues dans l'aviation est un sujet extrêmement complexe et important puisqu'il touche à la fois des aspects culturels et de sécurité et qu'il affecte un secteur à l'échelle mondiale.

Tout d'abord, il est établi qu'en matière de sécurité l'utilisation d'une même langue pour les transmissions d'informations ou d'instructions est indispensable pour permettre à l'ensemble des intervenants de suivre l'évolution de la situation dans ce secteur. Ceci a été malheureusement démontré par des catastrophes aériennes dans le passé. Il importe donc que toutes les personnes concernées soient capables d'exercer leurs activités dans une langue commune.

La langue commune actuellement utilisée est l'anglais. En fait, cette assertion n'est que partiellement correcte. En effet, si le vocabulaire est composé de mots anglais, la phraséologie utilisée pour les transmissions est une codification de mots qui ont une signification très précise dans le cadre des procédures en vigueur et qui peut se révéler parfois incompréhensible pour les non-initiés, même ceux dont la langue maternelle est l'anglais.

Cet anglais "procédural" a été conçu pour éviter les erreurs et mauvaises interprétations, même dans des conditions opérationnelles parfois difficiles. D'ailleurs, ces procédures sont adaptées régulièrement à la lumière de l'analyse des incidents. Il ne serait donc ni souhaitable ni prudent de changer l'emploi de ces procédures sans avoir la garantie d'assurer un niveau de sécurité au moins équivalent.

Enfin, l'ensemble des pays du monde signataires de la Convention de Chicago de 1944 ont confié à l'OACI (Organisation de l'aviation civile internationale) le soin d'établir les normes et pratiques recommandées en la matière. C'est donc à cette organisation qu'il appartient de décider de la phraséologie et des procédures de communications aériennes à utiliser dans le monde entier.

Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de ma meilleure considération.

Daniel Calleja Crespo
Directeur

⇒ Que tous nos membres écrivent leur soutien au SNPL
(Syndicat national des pilotes de ligne) à Roissy, à « Courrier Sud », à ADP
(Aéroports de Paris), à notre ministère des Transports !...

FRANCOPHONIE ET DIVERSITÉ CULTURELLE

Solidarité entre francophones du monde

Québec dans la ville, 2008

Le FFI-Québec soutient auprès de parlementaires français une initiative du « Carrefour des acteurs sociaux » (Joël Broquet) et du FFI-France (présidé par A. Salon), qui porte le nom de « Québec dans la ville ».

Il existe une « place du Québec » à Paris. Il serait bon qu'il y eût des lieux appelés « du Québec », ou « de la Nouvelle France », voire « des coureurs des bois » ou de Montcalm, aussi « de l'Acadie », ou encore « des Français du Canada » un peu partout en France, pour marquer, en cette année 2008, le 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec par Samuel de Champlain, puis en 2009 le 400^e de l'appellation « Nouvelle France » par le « Bon Roy Henri » de nos Lavis.

Vous êtes tous invités à y contribuer en en parlant autour de vous, surtout à vos maires, députés, conseillers municipaux, généraux, régionaux...

Il faut, en ces moments où tout ce qui touche la francité est menacé, renforcer les solidarités entre pays de langue française.

2008 est l'année du 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec. De très nombreuses manifestations se dérouleront tant en France qu'au Québec sous l'égide du comité officiel présidé par M. Jean-Pierre Raffarin, ancien Premier ministre. L'importance symbolique, culturelle, politique et économique de la relation franco-québécoise justifie l'ampleur qui sera donnée aux manifestations commémoratives.

Les gouvernements canadien, français et québécois sont fortement impliqués et prendront des initiatives importantes. Il convient de s'en féliciter et de les soutenir.

Aujourd'hui il n'est pas de manifestation d'ampleur qui n'associe l'opinion publique et, de ce fait, le rôle des media sera considérable. Toutefois, les initiatives décentralisées de la part des villes françaises peuvent également jouer un rôle considérable. En effet, il s'agit de commémorer la création de la première ville française d'Amérique.

Plus encore, il s'agit de la première ville française créée hors de France, et on peut dire de la première et seule ville européenne construite en Amérique du Nord, sur le modèle des villes européennes traditionnelles, autour d'un centre, d'une cathédrale, d'un château, siège de l'autorité. C'est dire que la fondation de Québec intéresse toutes les anciennes villes de France, voire toutes les métropoles historiques d'Europe.

Nous avons eu l'idée d'apporter à ce 400^e anniversaire une dimension symbolique, mais durable, en suggérant à un maximum de villes françaises, voire européennes, de donner le nom de « Québec » à un espace public, boulevard ou avenue, place ou square, bibliothèque ou école, pendant cette année 2008 ou peu après, et de relayer par cet événement, sur leur territoire, les célébrations officielles.

Ceci passe par une sensibilisation et une mobilisation des élus et acteurs locaux auxquels nous proposons de s'approprier cet objectif, de grande valeur symbolique tout en étant économe de moyens à mettre en œuvre.

Cette mobilisation passe par les élus et c'est pourquoi nous avons suscité la création d'un comité d'élus locaux chargé de mobiliser les acteurs locaux en vue de cet objectif.

De nombreux contacts ont été pris en ce sens ; la période des élections municipales et cantonales a marqué une parenthèse, aujourd'hui refermée. Nous reprenons aujourd'hui notre projet qui prend désormais la forme d'un comité « Québec dans la ville ».

Fabienne Thibeault, dont on connaît la notoriété et l'engagement au service de la relation franco-québécoise, a bien voulu s'impliquer dans cette initiative.

Comité « Québec dans la Ville » Carrefour des acteurs sociaux, 103, avenue Parmentier - 75011 Paris
Téléphones 01 43 14 08 13 ou 33 1 - 06 16 58 06 00 - courriel : dircas@cas-france.org



Le Forum francophone international est une institution vouée à la promotion et à la défense de la langue française.

Le FFI-Québec est l'aile québécoise du FFI.

Forum francophone international – Québec (FFI-Québec)
755, av. Rockland, Montréal, (Québec) H2V 2Z7

Le 8 avril 2008

Monsieur le Sénateur,

Objet : **Initiative**
«Québec dans la ville 2008»

Le FFI-Québec vient d'apprendre la création, *en France*, du projet intitulé **«Québec dans la ville 2008»**.

Ce projet du *Carrefour des acteurs sociaux* vise à obtenir que de nombreuses villes de France attribuent le nom de **«Québec»** à une rue, un parc ou une école. Cela en 2008, afin de commémorer partout en France la fondation de la ville de Québec en 1608 par l'explorateur Samuel de Champlain.

La chanteuse **Fabienne Thibeault**, a gracieusement accepté de soutenir ce projet.

Ce projet éminemment intéressant pourra servir à mieux faire connaître la ville de Québec et le rôle exceptionnel que les explorateurs français ont eu dans l'exploration de l'Amérique du Nord.

Comme descendant de Pierre Gauthier, dit *Saguingoira*, soldat du régiment Carignan-Salières qui est né à Saint-Gilles-de-Surgères (Charente-Maritime) en 1629 et de Marie-Charlotte Roussel, *fille du Roy* et orpheline, née en 1646 à Évreux (Normandie), je ne peux que saluer et encourager les promoteurs de ce projet.

Les archives relatives à mon ancêtre Pierre Gauthier sont particulièrement minces car la plupart des documents relatifs aux explorations nomment les personnes qui ont reçu des mandats formels d'exploration. Mais ces personnes devaient obligatoirement être accompagnées de truchements compétents pour traiter avec les Amérindiens. Pierre Gauthier était un de ces truchements, tout comme son fils aîné, Jean Gauthier, dit Saguingoira, qui a épousé une Amérindienne à Kaskaskia en Illinois, territoire français à l'époque.

Pierre Gauthier et sa famille ont été les premiers habitants de ce qui est devenu la ville de Lachine à l'ouest de l'île de Montréal. Le surnom amérindien *Saguingoira* signifierait *«coureur de bois»*.

Il me fait donc un immense plaisir d'apporter mon appui à ce projet en adressant cette lettre à tous les membres de l'Assemblée nationale et du Sénat de France afin de vous inviter à **faire de même en transmettant copie de cette lettre aux principales personnalités de la région que vous représentez à l'Assemblée nationale de France.**

Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur, mes remerciements les plus chaleureux pour votre soutien à ce projet.

François Gauthier
Président du FFI-Québec

NOTE :

Les amateurs de linguistique ou de généalogie qui feront une recherche dans l'internet sur *Jean Gauthier* et *Kaskaskia* verront le chiffre «8» dans l'épellation du nom de son épouse amérindienne. C'était une pratique courante d'inscrire dans les registres paroissiaux et notariaux le chiffre «8» comme lettre alphabétique à cette époque où la lettre «w» était relativement inconnue en français.



Prix Citron, prix Coco

L'association québécoise « Impératif français »

vient de décerner ses prix annuels, véritables piloris au Québec

L'association québécoise correspond à notre académie de la Carpette anglaise. Elle a, comme nous, son volet étranger ou « international ». Des Français sont à l'« honneur » :

- **Pour le prix Citron** : les députés et sénateurs français qui ont voté pour le Protocole de Londres, protocole mettant fin à l'obligation de traduire en français les brevets d'invention.
- **Pour le prix Coco** : la Banque centrale européenne (BCE), dont le gouverneur, monsieur Jean-Claude Trichet, est pourtant français, pour son site internet (www.ecb.int) aux versions très écourtées dans toutes les langues de l'Union européenne, sauf la version en langue anglaise, alors que l'Angleterre n'est même pas membre de la zone Euro !

Le français et l'arpitan Vers le français et l'occitan ?

Les Valdôtains, qui font eux aussi partie de la Francophonie, résistent depuis la seconde guerre mondiale et le régime de Mussolini à l'impérialisme culturel italien, en tentant tant bien que mal de conserver leur spécificité, à savoir l'usage conjoint de l'arpitan et du français. Pour les Valdôtains, la langue de l'hégémonie c'est l'italien, et nombre d'entre eux rêvent de faire tomber la louve de Rome qui trône triomphante à l'entrée de la ville d'Aoste. L'exemple valdotain est primordial pour comprendre la morgue française : les Valdotains sont avec l'italien, dans la situation des Français avec l'anglais. Oui, mais...

Oui, mais au Val d'Aoste, le français n'est pas un symbole d'impérialisme culturel, parce que les Valdôtains n'ont pas subi les brimades de la III^e république et du jacobinisme, et qu'il est aussi une source d'attachement affectif. Au Val d'Aoste, arpitan et français ont le même statut affectif et sont conjointement symboles de résistance, parce que l'équilibre entre langues véhiculaires et vernaculaire n'a jamais été rompu, contrairement à la France, où les « élites » ont volontairement cherché à faire disparaître les langues de l'affectif.

La seule chance pour que le français, comme au Val d'Aoste, devienne un symbole de résistance conjointement aux langues vernaculaires, toutes aussi nobles que le patois de Paris et par ailleurs contributrices à son développement, et ainsi profite de l'énergie de milliers de résistants à l'hégémonie culturelle, c'est que les « élites » historiquement francophones leur rendent leur statut, leur reconnaissent leur mérite et leur place dans la société française. Parce que la situation française est dramatique : incapables d'apprendre l'anglais et incapables de défendre le français, les Français sont en voie d'infériorisation, voire de disparition dans le concert des nations...

La cause de cette double inhibition est l'interdiction faite de pratiquer le bilinguisme naturel qui était le leur, où français et langues vernaculaires coexistaient dans les cerveaux. Réhabilitez les langues de France, vous bénéficierez automatiquement de l'énergie de leurs militants pour défendre le français. C'est une question de dignité et de logique. S'enfermer dans cette logique stupide d'infériorisation des cultures de France entraîne automatiquement le français dans leur chute. Et c'est le moins qu'on puisse faire...

Eric Verney

Sous la responsabilité de son auteur, NDLR

Les langues régionales reconnues patrimoine national dans la Constitution française

Chers lecteurs, si vous vous interrogez sur la **position d'ALF sur ce sujet brûlant, la voici en quelques points**, telle qu'elle a été plusieurs fois définie et confirmée en conseil d'administration ces dernières années :

- 1° **Nos langues régionales enracinées en France** tant dans nos terroirs métropolitains (quelques dizaines) que dans nos DOM-TOM (quelques centaines, notamment dans les territoires du Pacifique) sont un **précieux patrimoine à préserver**, au nom à la fois de l'adhésion profonde à une Nation qui ne brime pas ou plus, et du respect de la diversité linguistique et culturelle que la France prône et promeut dans l'ensemble francophone (O.I.F.) et à l'extérieur, notamment à l'UNESCO (convention de 2005), et ne peut, logiquement, pas combattre à l'intérieur. Les locuteurs qui veulent utiliser et transmettre leurs langues régionales enracinées doivent pouvoir le faire et même recevoir une aide publique à cet effet, dans les conditions restrictives posées au point 4 ci-après.
- 2° Les **autres** « langues de France », selon les critères de la DGLFLF du temps de MM. Bernard Cerquiglini et Encrevé, c'est-à-dire les langues **importées** par des groupes d'immigrés qui les parlent entre eux sur le territoire national (arabe, tamazight, portugais, italien, espagnol, tamoul, turc, oulof, malgache, malinké, peul, voire anglais dans certaines communes, etc.), **doivent faire l'objet d'une réflexion plus approfondie**. Nous avons en ce moment tendance à considérer que tous les étrangers qui font le choix de venir en France doivent **s'y intégrer, voire s'y assimiler au moins sur le plan de la pleine connaissance et de l'usage courant, sans être forcément unique, de la langue française...**
- 3° Nous sommes conscients de ce que les langues régionales enracinées ne sont **pas seulement une préoccupation légitime** de gens attachés à leurs racines, mais qu'elles sont aussi un levier de revendications politiques régionalistes pour tels politiciens et groupes féodalistes qui rêvent de détruire l'unité de la République et de la Nation en faisant revivre des duchés et comtés, et revendiquent des indépendances, voire, pour certains, des rattachements à des pays voisins. Nous savons bien que des européistes à Bruxelles et ailleurs travaillent, par divers leviers tels le Comité des Régions d'Europe et des coopérations transfrontalières géographiquement très orientées, à la destruction des grands États de l'Europe, d'abord et avant tout du vieux parangon d'État-Nation-République à prétention universaliste qu'est la France. Nous savons bien aussi, comme l'écrivent Pierre Hillard (*Les Régionalismes en Europe*) et Yvonne Bollmann (*La Bataille des langues en Europe*), que ces actions de Bruxelles sont partiellement inspirées et nourries par d'actives officines privées, voire publiques, d'Allemagne et d'Autriche. La plus grande vigilance s'impose donc, plutôt qu'une simple bonne volonté béate.
- 4° À la lumière de ce qui précède, ALF a adopté la position suivante sur les langues régionales enracinées : **aide, même publique**, à leur maintien et à leur développement, mais avec **deux butoirs** très importants : *a) pas de reconnaissance comme langue officielle dans les départements français ; et b) pas de statut de langue véhiculaire principale de l'enseignement à tous niveaux de l'enseignement public ou bénéficiant d'une aide et d'une reconnaissance publiques.*
- 5° Nous restons fermement **opposés à la ratification par la France de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires.**

Albert Salon

Présence croissante de l'anglais jusque dans notre action culturelle à l'étranger

Un échange de lettres entre un grand universitaire roumain et un universitaire français membre d'ALF

Cher Monsieur Durand,

Pour les Roumains francophones de Bucarest, certains aspects mentionnés dans votre lettre de Hanoi paraissent être très familiers car l'anglophobie de certains Français existe aussi à Bucarest, depuis pas mal d'années, hélas !... Par exemple, il y a en Roumanie :

- des Français expatriés s'adressant aux Roumains – par cartes de visites, conférences, courrier ou au téléphone – en anglais ;

- des concours d'admission dans les universités françaises déroulés en anglais (à l'Institut français de Bucarest, hélas !)

- des films parlés, doublés ou titrés en anglais diffusés par l'Institut Français de Bucarest ;

- des messages publicitaires diffusés par les compagnies françaises de Roumanie dans une dizaine de périodiques roumains en anglais (tout en évitant soigneusement le seul périodique roumain en français...)

- les distributeurs de TV par câble de Bucarest transmettent plusieurs dizaines de chaînes en anglais et à peine maximum 3 chaînes en français (dont deux uniquement en TV numérique, parce que – selon eux - les connaisseurs roumains de la langue française seraient assez riches pour se permettre ce luxe !).

Cette similitude de situations est due peut-être à la présence de l'ex-ambassadeur de France à Bucarest – SEM Hervé Bolot – à la tête de l'Ambassade de France à Hanoi ?... C'est lui qui a inauguré ici, il y a deux ans, la « mode » des interviews accordés aux chaînes locales de radio par le plus haut représentant de la France à l'étranger, hélas, **en anglais...**

Si ce n'est pas le cas, il reste que l'anglophobie de certaines représentations culturelles françaises à l'étranger a été déclenchée de Paris ...

Il suffira de voir ce qui se passe dans les CCF d'autres pays francophones...

Les Roumains francophones se demandent sans cesse : **« À quoi bon donc faire partie de la Francophonie internationale ? Uniquement pour montrer qu'on est capable d'organiser de coûteux Sommets francophones ? »**

J'aimerais connaître **quelle a été la réaction des Vietnamiens francophones de Hanoi ?**

Je suis tout à fait d'accord avec votre conclusion : « Utiliser l'anglais, espérer être compris par les Vietnamiens grâce à l'anglais, c'est bien sûr travailler contre les intérêts du français et des francophones sur la scène vietnamienne. »

Bien sincèrement vôtre,
Pr. Nicolae Dragulescu
Président

Ligue de coopération culturelle et scientifique Roumanie-France, Bucarest

Cher Monsieur Dragulescu,

Comme vous vous en doutez, je n'ai jamais obtenu de réponse au courriel que j'avais fait parvenir au directeur de « L'espace » culturel de Hanoi. Vous savez peut-être que mon adhésion aux principes que vous défendez et mes tentatives pour les mettre en œuvre dans mon cadre professionnel m'ont valu le non-renouvellement de mon contrat lorsque je travaillais pour la francophonie institutionnelle...

En 1996, j'ai été avec Albert Salon et Jean-Claude Guédon l'un des lauréats du grand prix international de la francophonie Charles-Hélou. Le but de ce prix conçu par Charles Hélou, ex-président de la République libanaise, était de proposer des réorientations des activités de la francophonie institutionnelle et des réformes permettant d'augmenter l'efficacité de cette organisation. Or, une fois les discours terminés et le champagne consommé, aucun des trois lauréats ne fut jamais consulté pour mettre en œuvre ce qui avait été proposé et approuvé par le jury international du prix. Quant aux textes de nos essais, ils furent publiés UN AN PLUS TARD, quand tout avait été oublié !

Tout ce que nous voyons actuellement est dans la ligne de ces observations déjà anciennes. S'il est clair que des SABOTEURS sont aux postes de commande, ce n'est probablement pas le cas pour les subalternes et les exécutants. On n'a nullement besoin de saboteurs au niveau inférieur, seulement d'incompétents ou de gens incolores, inodores et sans saveur, ce qui revient à peu près au même.

Puisque vous citez Hervé Bolot, je dois vous dire que je n'ai pas l'honneur de le connaître mais seulement son prédécesseur Antoine Pouilleute, qui avait lancé le projet de pôle universitaire français à Hanoi et HCMV (Saïgon) fonctionnant essentiellement en anglais... Vous devez aussi savoir que « L'espace » culturel français de Hanoi est géré par le ministère des Affaires étrangères français, c'est-à-dire par l'ambassade, par l'intermédiaire de son directeur, M. Hubert Olié. A ce titre, vous apprécierez certainement la lecture d'un article qui va être incessamment publié sur le site réticulaire de l'organisation « Jeune France », qui publie aussi une revue papier diffusée à quelques milliers d'exemplaires. Il s'agit de la version corrigée et nettement améliorée d'une réaction que j'avais déjà envoyée au forum France Langue. Sachez que vos observations dans le contexte roumain rejoignent totalement les miennes dans le contexte vietnamien.

Je vais peut-être vous choquer (je m'en excuse à l'avance) en concluant que j'aurais tendance à associer ce que je vois depuis des années dans le contexte de « promotion française linguistique et culturelle » à la nécessité du geste que j'accomplis chaque fois que je quitte le lieu « où tombent en ruine les chefs-d'œuvre de la cuisine », que les Français nomment par le terme anglais inapproprié de W.C. ...

Meilleures salutations.

Charles Durand



Métissage culturel : interculturel et effets de la mondialisation Chez les écrivains francophones

Craiova (Roumanie), 3-4 novembre 2008

Enracinement et expansion du français postcolonial

Présentation de l'intervenant

Yves Montenay est docteur en géographie humaine (« Démographie politique des pays arabes d'Afrique » : interactions entre politique, économie et population, ce qui comprend une analyse de la situation et du rôle du français). Il est par ailleurs ingénieur (ECP) et économiste (Sciences Po et DES d'économétrie), et a dirigé des entreprises travaillant notamment dans les pays arabes, ce qui lui a permis d'analyser les rapports entre langues locales, français et anglais en situation de travail. Il a enseigné dans plusieurs grandes écoles, avec notamment les cours « Francophonie » et « Pays musulmans » à l'ESCP, où il dirige des étudiants maghrébins (dont la petite-fille de Jean Amrouche : colloque en préparation). Il préside actuellement une ONG travaillant dans ces domaines : ICEG (www.asso-iceg.fr).

Communication

Le français est souvent associé à des couches sociales et à des colonisations également disparues. Or, s'il perd du terrain dans certains domaines, le nombre de ses locuteurs augmente. Cette communication a pour objet de rechercher les causes de cette expansion dans les ex-colonies belges et françaises d'Afrique.

Cette expansion est principalement postcoloniale car, si le français a été introduit à l'occasion de la colonisation, cette dernière ne l'a que peu ou pas diffusé, soit faute de moyens, soit délibérément (les futurs pieds-noirs ont saboté la mise en œuvre des instructions de Jules Ferry). Il aurait donc « dû » disparaître à l'indépendance, le nationalisme ne faisant qu'une bouchée du petit nombre de locuteurs, dont d'ailleurs beaucoup allaient s'installer en France, par libre choix ou poussés par les violences locales.

Ce fut le cas en Indochine, mais pas ailleurs. Le français fut donc choisi. Par les élites certes, mais elles n'auraient pu réussir si les masses l'avaient rejeté. Pire (ou mieux ?) : au Maghreb, lesdites élites étaient divisées et les partisans du « tout arabe » partageaient le pouvoir et se sont vu attribuer la scolarisation, la religion (dont la sacralisation de l'arabe) et l'histoire, toutes choses fondamentales pour la transmission et l'image d'une langue. En Algérie, la situation a été très tendue, et l'émigration des musulmans francophones (les autres francophones étant partis en 1962), particulièrement forte. Les facteurs de permanence, voire d'expansion, du français sont donc d'autant plus intéressants.

Ces facteurs de permanence ont de nombreux points communs dans les pays concernés, ce que nous nuancerons par le poids des données locales, au Maghreb et particulièrement en Algérie. En voici l'énumération :

- tout d'abord, la nature des langues effectivement parlées avant et pendant l'époque coloniale a joué un grand rôle ; or, les points communs entre les divers pays d'Afrique sont là importants, car le Maghreb n'était pas vraiment arabophone ; le Viêt-nam et dans une moindre mesure le Laos et le Cambodge ont été des exceptions ; ce « point de départ » africain sera développé ;
- ensuite, le rôle de la littérature (au sens large, écrits politiques compris) a été important, avec celui de la littérature française pour l'image de la langue et la complicité entre francophones externes, puis celui de la littérature francophone locale pour les générations actuelles, notamment à titre scolaire. Les chansons populaires s'y ajoutent maintenant. Ce point ne sera que signalé, mais pas développé ;
- autre point commun, dans la continuité du précédent, est celui des médias francophones ; ceux en langues concurrentes ne sont intervenus que tardivement, et surtout au Maghreb. Ce point sera particulièrement développé : presse, radio, télévision, internet, minimessages, en insistant sur les télévisions francophones puis arabophones ou mixtes, « régionales » comme locales, la coupure entre générations, mais aussi la « force de rappel » de l'emploi (point suivant).
- une autre série de points relativement communs et très importants est l'influence des entreprises (tourisme compris) et de l'enseignement professionnel. Nous insisterons là-dessus, car son importance linguistique est considérable, face aux langues locales, à l'arabe et à l'anglais, et cela tant sur le plan quantitatif que qualitatif

(passage de la langue de culture à la langue outil). Ce point qui justifierait une communication à lui seul ne sera pas développé, mais son importance oblige à le signaler brièvement ;

- enfin les différentes coopérations, françaises surtout mais aussi belges, québécoises... n'ont pas été négligeables. Nous nous bornerons ici à la coopération « massive » entre la France et le Maghreb dans les années 1960/1970 du fait de son caractère décisif, mais serons brefs sur ce sujet.

Finalement, la sympathie, l'antipathie ou l'indifférence envers la France en tant qu'entité politique ne joue pas un grand rôle. Ce fait est encore plus net concernant l'anglais et les États-Unis, en partie grâce aux autres pays « nativement » anglophones : Grande-Bretagne, Canada, Australie, qui jouent, en bien plus « lourd », un rôle analogue à celui du Québec, de la Suisse romande ou de la Wallonie.

Nous terminerons par des considérations sur le « métissage », qui, à notre avis, est un phénomène positif sur le plan du vocabulaire, du style et des idées, mais négatif s'il devait mener à un éclatement du français en « langues » non intercompréhensives. Cela suppose de ne pas donner le pouvoir à des spécialistes « unidimensionnels » comme pour le créole haïtien.

En conclusion, le français « ex-colonial » est en expansion rapide en Afrique en nombre de locuteurs « vrais » malgré des bases très fragiles et minées par l'émigration. Il devient même une langue maternelle dans de larges régions et s'enracine à côté de l'arabe au Maghreb. Pour que ce mouvement dure et s'amplifie, il faut que les régimes politiques soient stables (ce qui n'a pas été le cas au Rwanda, au Cambodge, à Haïti...), que les décideurs ne prennent pas de position irréflechies, populistes, « linguisto-corporatistes » (point qui sera développé : Haïti encore, le Maghreb dans une certaine mesure) ou élitistes (en faveur de l'anglais) et qu'une coopération vigoureuse vienne au secours de l'école, surtout au Sahel. En France, il faut prendre conscience du rôle important de l'Afrique, en tenir compte pour les questions d'immigration et apporter enfin la considération universitaire qu'elle mérite à la littérature « francophone ».

Yves Montenay

Bibliographie

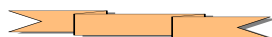
La communication est largement une synthèse d'observations de terrain (on pourrait remonter à des reportages pour Radio Canada sur « La révolution tranquille » au Québec en 1964), notamment lors de ma carrière internationale en entreprise, puis des recherches pour ma thèse, puis à partir de cette dernière. Cette thèse, *Démographie politique des pays arabes d'Afrique* (Paris-IV, 1994, félicitations du jury), insiste sur le rôle « ouverture » du français, et son impact corrélatif sur la diminution de la fécondité et de la mortalité au Maghreb. Tout cela a été vulgarisé et étendu au plan mondial par *La Langue française face à la mondialisation*, Les Belles Lettres, Paris, 2005, puis explicité dans des articles et débats.

Des ouvrages de tiers confirment les différents points exposés. On peut citer /

- *Géopolitique de la langue française*, n° 126 d'*Hérodote*, Paris, septembre 2007, lui-même validé par le niveau de ses auteurs et sa bibliographie ;
- *Atlas mondial de la Francophonie*, Poissonnier et Sournia, Autrement, Paris, février 2006, et autres « points » récurrents sur la situation du français ;
- *Mondialisation et enjeux linguistiques*, CREAD, Alger, 2002 ;
- *Combat pour le français*, Claude Hagège, Odile Jacob, 2006 ;
- *Demain la Francophonie*, Dominique Wolton, Flammarion, Paris, 2006 ;
- Les ouvrages d'Albert Salon, docteur ès lettres, ambassadeur de France, témoin de terrain par sa carrière au ministère français de la Coopération, puis des Affaires étrangères, puis animateur d'associations de défense du français (voir la liste des ouvrages et associations à http://fr.wikipedia.org/wiki/Albert_Salon).

Rattachement institutionnel

Yves Montenay est retraité. L'équivalent d'un rattachement institutionnel est sa présidence de l'Institut culture économie et géopolitique (dont le niveau est validé par ses articles et communications et qui a notamment fourni les intervenants en « francophonie » à l'ESCP), sa position d'administrateur et de membre du comité de lecture de *Population et Avenir*, association plus que centenaire et « reconnue d'utilité publique » (notamment à l'origine des allocations familiales françaises en 1939) et sa direction de l'Institut de démographie politique, structure d'étude dans la mouvance de Paris-IV. Son dernier poste salarié a été celui de directeur d'INT-Management, grande école qu'il a élevée au 12^e rang des grandes écoles françaises et qu'il a dû quitter à la suite d'un très grave accident l'ayant laissé légèrement handicapé.



AGENDA DE LA FRANCOPHONIE

DEUXIÈME SEMESTRE 2008

5-7 juillet 2008 :

Assemblée parlementaire de la Francophonie

Ouverture de la 34^e session plénière de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie par M. Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie

Québec (Canada)

9 juillet 2008 :

Instances de la Francophonie

67^e Conseil permanent de la Francophonie

Paris – France

21-25 juillet 2008 :

Langue française

Ouverture du XII^e Congrès mondial de la Fédération internationale des professeurs de français par M. Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie. Le congrès est organisé avec le soutien et la participation de l'OIF

13 octobre 2008 :

Littérature/Prix des cinq continents de la Francophonie

Remise du prix des Cinq continents de la Francophonie au lauréat 2008 à Québec

Québec (Canada)

14-15 octobre 2008 :

Instances de la Francophonie

24^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie (Session précédant le XII^e Sommet de la Francophonie).

Québec - Canada Québec

16 octobre 2008 :

Association internationale des Maires Francophones

28^e session de l'Assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones sur le thème « les finances et la ville »

Québec (Canada)

17- 9 octobre 2008 :

XII^e Sommet de la Francophonie

XII^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, précédé par la Conférence ministérielle et le Conseil permanent de la Francophonie

Québec (Canada)

Pour toutes précisions sur les événements, consulter les sites de :

- l'OIF : <http://www.francophonie.org>

- l'AUF : <http://www.auf.org>

- la DGLFIF : <http://www.dglfif.culture.gouv.fr>



BRÈVES

Pétition en faveur de l'édition scientifique en français :

Dans notre dernier numéro, nous vous indiquions qu'une pétition réservée aux scientifiques, chercheurs, praticiens, enseignants ou responsables d'association avait été mise en ligne à l'adresse <http://petition.hermespublishing.com/>. **À l'heure de notre bouclage, la pétition compte 9 486 signataires.** Continuons à diffuser l'information.

M. Gintautas Kaminskas, lituanien, répond sur un de nos sites à la question d'un internaute sur notre Président, qui ne parle guère l'anglais

Je crois qu'en principe les chefs d'État devraient toujours ne parler que la langue officielle de leur propre pays aux réunions internationales, conférences de presse, etc. Autrement (s'ils emploient l'anglais à ces occasions) ils renforcent le stéréotype selon lequel toute « personne qui compte » est obligée de parler anglais, et que l'anglais est la langue auxiliaire internationale de fait. Les Américains (dont 99 % sont monolingues en anglais, sauf quelques membres des minorités ethniques) n'ont aucun besoin d'encouragement additionnel pour croire aux stéréotypes mentionnés ci-dessus. Et ils ne sont pas les seuls. J'ai noté que beaucoup de gens dont la langue maternelle n'est pas l'anglais, mais qui ont appris l'anglais comme deuxième langue, sont très agressifs pour imposer ces stéréotypes. Dans leur cas (particulièrement les Asiatiques), je pense que leur motivation est de « protéger son investissement ». La nature humaine nous incline à être paresseux : la plupart des humains semblent penser qu'on ne devrait apprendre qu'une langue autre que sa langue maternelle. Par défaut, cette langue est presque toujours l'anglais. C'est le devoir des gouvernements de la France, de l'Espagne, de l'Allemagne, de l'Italie, du Portugal (par exemple) d'offrir des incitations aux étudiants d'autres pays pour les encourager à apprendre d'autres langues.

Réaction de Denis Griesmar à propos du « judéo-français »

Notre sociétaire le traducteur Denis Griesmar, qui est loin d'être seulement le fils de notre cher Jean disparu, mais est délégué du FFI-France et milite pour la Francophonie, écrit ce qui suit, en réaction à des articles sur le yiddish, langue judéo-allemande, et sur le judéo-espagnol

Il nous fait remarquer qu'il n'y a pas, à sa connaissance, de « judéo-français », signe selon lui de la bonne intégration des israélites de France dans la communauté nationale ; et Denis Griesmar a raison de nous rappeler l'existence de l'Alliance israélite universelle, créée en 1860 à Paris, et son rôle dans l'enseignement du français dans le monde.

N.D.L.R.

PROTESTATION : RÉPONSE DE LA BANQUE TRANSATLANTIQUE

CHERS LECTEURS, LES PROTESTATIONS ÉCRITES, POLIES SONT SOUVENT PAYANTES

Écrivez sans vous lasser ! Notre administrateur, professeur des universités, Francis Gandon a protesté auprès de la Banque transatlantique qui a publié son agenda 2008 en anglais.

Voici la réponse de la banque :

Monsieur le Professeur,

N'étant pas parvenu à vous joindre au téléphone, je me permets de répondre par courriel à votre lettre du 2 janvier adressée à mon attention, qui me parvient aujourd'hui, où vous exprimez votre désapprobation quant à l'envoi à notre clientèle d'un agenda en anglais.

Nous vous remercions d'avoir porté à notre connaissance ce fait qui avait échappé à notre direction générale et vous assurons de partager entièrement votre étonnement. Comme vous-même et la plupart de nos clients, nous sommes en effet très sensibles à la défense du français et à l'importance qu'elle a dans le rayonnement de la France et de la culture française à l'étranger. Il n'y a donc aucun asservissement à la culture anglo-saxonne mais uniquement une faute de goût et une erreur de notre service de communication.

Nous vous assurons que nous veillerons à ce que les prochains agendas soient en français.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Professeur, en l'assurance de notre haute considération.

La Banque transatlantique



ILS ONT DIT...

Déclaration de Jean-Loup Dabadie, nouvellement élu à l'Académie française, sur RTL, le jeudi 10 avril :

« Je suis profondément ému et heureux. Je continuerai à faire ce que j'ai fait depuis que je sais lire et écrire, c'est-à-dire à travailler pour la défense et l'illustration de la langue française, ce à quoi je m'exerce même quand j'écris à mes parents ».

Et de rendre hommage à ses géniteurs qui « ont fait couler tellement d'encre dans mon biberon quand j'étais petit que j'ai toujours été un littéraire, français, latin, grec. D'ailleurs, je vais retrouver à l'Académie française ma professeur de grec de la Sorbonne, Jacqueline de Romilly. Ce n'est pas une des moindres émotions que celle-là », a-t-il ajouté.

Le « père Dupanloup », élu à l'Académie française le 18 mai 1854 :

« Je ne crains pas de le proclamer : la grammaire, le dictionnaire sont à la littérature d'une nation ce que le fondement, avec ses fortes assises, est à l'édifice. Que dis-je ? Dans ce vivant et immortel édifice des lettres, la grammaire, le dictionnaire ne sont pas seulement à la base, ils sont au centre, ils sont au faite ; ils fortifient, ils portent tout. »

Discours de M^{sr} Dupanloup, le 9 novembre 1854, pour sa réception à l'Académie française, venant prendre séance à la place de M. Tissot (latiniste, helléniste)

Une Vietnamiennne à un congrès francophone

« Avec l'anglais, on va au bout du monde ; avec le français, on va au fond des choses. »

PARUTIONS SIGNALÉES

➤ Dans le jardin des mots, de Jacqueline de Romilly, aux éditions de Fallois,

signalé par Madame Marie-Marthe Pham, adhérente

Résumé du livre

Chaque mois, depuis des années, Jacqueline de Romilly essaie de nous faire partager son amour de la langue française. Ce qu'elle veut avant tout, c'est nous en donner le goût, c'est-à-dire qu'elle insiste plus sur les beautés de cette langue que sur les dangers qui la menacent. À partir d'un mot qu'elle a choisi, elle cherche à en préciser le sens, la valeur correcte, l'étymologie, ainsi que l'évolution qui, en fonction des changements de la société, des découvertes scientifiques ou des réflexions des écrivains, a chargé ces mots de nuances nouvelles. En somme, elle nous fait vivre le roman des mots. Les langues, en effet, ne cessent de se transformer. S'il existe des inventions inutiles et pédantes, qui ne sont en réalité que des fautes portées par une mode souvent précaire, il existe aussi des changements qui reflètent notre histoire et notre pensée. Il est passionnant d'en suivre le cours. Peu à peu les mots se chargent d'une riche complexité. Réunies ici pour la première fois en un volume, ces promenades dans le jardin des mots nous permettent de contempler, en compagnie du meilleur guide que l'on puisse avoir, l'un des plus beaux paysages du monde, la langue française.

➤ Mauvaise langue, de Cécile Ladjali, aux éditions du Seuil

Prix Fémina de la défense de la langue française 2007

Constat, fait sur le terrain, de l'appauvrissement de la langue française, tant sur le plan du vocabulaire que de la grammaire, nourri d'anecdotes et de réflexion, où l'auteure dénonce la démagogie ambiante qui consiste à voir, dans toute initiative et dans toute rébellion, un acte créatif.

➤ Coffret le nouveau Littré + le Dictionnaire de la francophonie, chez Garnier

➤ Dictionnaire pratique de didactique du FLE (nouvelle édition revue et augmentée), par Jean-Jacques Robert

Les verbes modaux du français, par Xiaoquan Chu

Dans la collection « L'Essentiel Français » dirigée par Catherine Fuchs

➤ DISFA – Dictionnaire synchronique des familles dérivationnelles de mots français, Editions Lambert-Lucas

Rédigé sous la direction de Claude Gruaz dans deux laboratoires du CNRS (HESO et DYALANG), résultat de vingt années de recherches, le Disfa décrit les familles dérivationnelles sémantiques à départ étymologique du français contemporain.



COURRIER DES LECTEURS

NOS ADHÉRENTS NOUS ÉCRIVENT

Le 3 mars, j'ai regardé les informations de 13heures de France 2, la télévision nationale ! Avec notamment deux reportages édifiants :

1° des Anglais vivant en France, ne parlant pas un mot de français, mais qui s'apprentent à voter aux municipales. Une de leurs compatriotes les visite pour les inciter à voter et les aider à comprendre notre système des municipales. Cette dame parle français, elle. Elle va demander la nationalité française afin de pouvoir aux prochaines élections postuler pour le poste de Maire ! On en tremble pour cette commune (là, c'est mon commentaire).

2° Une école au Cambodge financée (en partie ?) par la France. Les institutrices françaises qui y travaillent apprennent aux enfants... l'anglais afin de (je cite) leur donner une ouverture sur le monde extérieur !!! Et le français, alors ? Donc, avec nos impôts, ces dames françaises transmettent la langue des anglophones ! Bravo !!!

Brigitte Laval

Sur Yahoo questions-réponses, une personne posait cette question : « Depuis quand l'anglais est-il devenu « la » langue à apprendre ? ». J'ai répondu et ma réponse a été choisie par le demandeur comme meilleure réponse ! Comme quoi les yeux commencent à s'ouvrir ! Voici ma réponse :

En 1961, il y eut une réunion des pays puissants anglophones (Anglo-American Report) qui décida, notamment, de la propagation de l'anglais. Comme le dit en 1998 David Rothkopf (de l'administration Clinton) « il y va de l'intérêt économique et politique des États-Unis que le monde adopte l'anglais comme langue commune et que s'élaborent des valeurs communes dans lesquelles les Américains se reconnaissent » ! L'intérêt des États-Unis ! En acceptant passivement la domination de l'anglais, nous ne servons pas les intérêts de la France et de l'Union européenne ! Et avez-vous remarqué que les mesures des télévisions et cadres numériques sont de plus en plus données en pouces !!! Moi, j'ai choisi mon camp : les mètres et la langue française en France, et la diversité culturelle, c'est-à-dire langues étrangères au pluriel et à égalité !

Brigitte Laval

Une démarche exemplaire d'un de nos membres, expatrié au Luxembourg, François Hyenne Il nous envoie copie de sa lettre à Mme Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale du Grand-Duché de Luxembourg

Madame la Ministre,

Je viens d'apprendre par *L'Essentiel* du 21 février que les heures de français seraient diminuées dans les établissements scolaires du Grand-Duché. Je suis atterré.

Citoyen français arrivé en 1968 au Luxembourg pour participer à la construction de l'Union européenne, je ne comprends absolument pas cette décision. Le français est l'une des trois langues officielles de votre patrie. Cette langue est utilisée principalement dans l'administration publique et dans le domaine judiciaire. De plus en plus de francophones travaillent quotidiennement dans votre pays. Les journaux publiés sont majoritairement rédigés dans la langue de Jules Vallès, de Proudhon ou de Fourier, notamment les plus récents comme le *Jeudi* et les deux « gratuits ». Les nombreux étrangers parlant des langues romanes communiquent entre eux en français. Or, depuis mon arrivée, je constate une détérioration du français parlé par vos compatriotes. De nombreux panneaux ou textes officiels destinés au public sont même parfois rédigés dans un français très approximatif, pour ne pas dire incompréhensible dans certains cas : « défense d'entrer au (?) chantier », « places (?) de jeux » et autres fantaisies du même acabit ou même pire.

Il serait grand temps que les écoles du Grand-duché intensifient l'enseignement du français tel qu'il est parlé et écrit en France ou en Belgique francophone et que les jeunes lycéens luxembourgeois fassent des séjours linguistiques dans ces pays, au moins dans les districts francophones de la Grande Région, à Nancy ou à Virton, par exemple.

Ayant été enseignant dans mon pays, je suis disposé à donner des cours de français gratuitement. J'ai fait l'effort d'apprendre le luxembourgeois et de le comprendre lorsqu'il est parlé clairement et lentement. Franc-Comtois d'origine, j'ai même introduit chez vous le mot « cancoillotte » au lieu de *fromage cuit* (Kachkéis) utilisé à tort jusque dans les années 1970.

Dans le ferme espoir que ma requête sera suivie d'effet, je vous prie, Madame la Ministre, de recevoir l'assurance de ma très haute considération.

François Hyenne

